

## COMMUNE de MONTMAIN

### COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mars à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 07 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Martine DÉCHAUD, Maire.

Étaient présents : Mme Martine DÉCHAUD, M. Samuel TRULLARD, Mmes Sophie CHAVATTE, Anita LETEURTOIS, MM. Anli TAOIKALI ABDALLAH, Bernard SAGRANGE et Fabrice ROUSSEAU.

Étaient excusés : Mme Dominique POLLIART a donné pouvoir à Mme Sophie CHAVATTE, M. Jean-François FAIVRE et Mme Valérie PEREZ.

#### **VOTE du COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte financier unique 2024 qui fait apparaître un résultat excédentaire pour l'année en fonctionnement à 7 416.45€ et un résultat déficitaire pour l'année en investissement à 28 050.32 €.

#### **VOTE des TAXES 2025**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter les taxes pour l'année 2025, sans changement, à savoir :

- Taxe foncière (bâti) : 35.62 %
- Taxe foncière (non bâti) : 45.47 %
- Taxe habitation (logements vacants et résidences secondaires) : 7.81 %.

#### **VOTE des SUBVENTIONS 2025**

Les subventions versées aux associations pour 2025 ont été votées et validées par le vote du Budget Primitif :

- Alcyon Tremplin : 100.00 €,
- Collège Dinet : 100.00 €,
- Coopérative scolaire : 300.00 €,
- Pagaies Bord de Saône : 100.00 €.

#### **VOTE du BUDGET PRIMITIF 2025**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au budget primitif proposé pour l'année 2025, en équilibre en section de fonctionnement, en dépenses et en recettes à 152.641.40 €, et en équilibre en section d'investissement, en dépenses et en recettes à 414057.51€.

#### **Informations et questions diverses :**

- Mme le Maire fait part d'une proposition de remblais émanant des Voies Navigables de France (V.N.F.) suite à des travaux sur un barrage à Pagny-le-Château.

- Mme le Maire fait part du départ de Mme Violaine RENOUF au poste de secrétaire de mairie, au 30 juin prochain. Un acte de candidature sera déposé sur le site du Centre de Gestion de la Fonction Publique.

- Mme Sophie CHAVATTE demande aux membres présents s'il convient de reporter le repas réalisé l'année dernière pour le 14 juillet prochain. Il est décidé de reprendre la formule identique et le repas est fixé au Dimanche 13 juillet 2025, au soir. Mme Sophie CHAVATTE est chargée de collecter des devis auprès de traiteurs.

La séance a été levée à 20h40 et les membres présents ont signé le registre.

Le Maire,  
Martine DÉCHAUD